



# Conseil Professionnel de la Radiologie Française - G4

Collège des Enseignants en Radiologie de France (CERF)  
Fédération Nationale des Médecins Radiologues (FNMR)  
Société Française de Radiologie (SFR)  
Syndicat des Radiologues Hospitaliers (SRH)

## Président

Philippe Grenier

## Secrétaires Généraux

Daniel Bersani  
Jean-François Méder  
Laurent Verzaux

## Trésorier

Jacques Niney

## Représentant du Conseil National de l'Ordre des Médecins

Michel Legmann

## Administrateurs

Denis Aucant  
Pascal Beroud  
Daniel Bersani  
Jean-Luc Dehaene  
Guy Frijja  
Philippe Grenier  
Denis Krausé  
Jean-François Méder  
Jacques Niney  
Jean-Pierre Pruvo  
Alain Rahmouni  
Bruno Silberman  
Laurent Verzaux

Monsieur Xavier Bertrand  
Ministre de la Santé  
Ministère de la Santé  
8, avenue de Ségur

75007 PARIS

Paris, le 11 Janvier 2007

Nos réf : PG/PK

Monsieur le Ministre,

Sous l'impulsion de votre Ministère, un groupe de travail, associant la sous division de l'organisation du système de soins de la DHOS, le Conseil National de l'Ordre des Médecins et les représentants des professionnels de la radiologie (Société Française de Radiologie, Fédération Nationale des Médecins Radiologues, Syndicat des Radiologues Hospitaliers et Collège des Enseignants de Radiologie de France), a été mis en place pour définir une organisation de la téléradiologie sur le territoire national. Ce groupe de travail a très bien fonctionné et on ne peut que s'en féliciter.

Le document établi par les professionnels de la radiologie et du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) est un texte global et fondateur sur le Bon Usage de la Téléradiologie. Il vous a été adressé au mois de décembre par le CNOM. Il a le mérite de préciser toutes les composantes professionnelles, réglementaires et déontologiques de la pratique de la téléradiologie et de la téléexpertise, en tant qu'acte médical dans l'intérêt des malades.

Nous sommes maintenant interrogés sur un projet de circulaire DHOS portant sur l'organisation et le bon usage de la téléradiologie, dans lequel on ne retrouve pas les fondamentaux qui sous-tendent la bonne pratique de la téléradiologie. Ce texte est réducteur, ne s'attachant qu'aux problèmes de démographie hospitalière et de permanence des soins.

.../...

Les professionnels ne peuvent accepter que l'autorisation d'exercice de cet acte médical soit sous l'autorité de l'Agence Régionale d'Hospitalisation. La téléradiologie est en effet un acte médical strictement encadré par les règles de déontologie. La responsabilité des radiologues, qui sont volontaires pour s'engager dans cette pratique, doit rester entière, incluant toutes les obligations de formation initiale diplômante, formation médicale continue et évaluation des pratiques professionnelles, autorisation d'exercice et contractualisation avec le Conseil de l'Ordre.

Au motif que la téléexpertise touche toutes les disciplines, la téléexpertise radiologique a été volontairement écartée du texte de la circulaire pour ne s'attacher qu'à la télé médecine en radiologie. Le développement de la téléexpertise radiologique simplifierait toutefois les contraintes du maillage radiologique du territoire, économiserait les déplacements ou les examens inappropriés, renforcerait des équipes de radiologues fragilisées et améliorerait leurs pratiques : il s'agit là d'objectifs immédiats partagés par tous.

Quelques semaines après la parution du rapport Berland sur la démographie hospitalière qui a ignoré la nécessaire filiarisation de l'internat en radiologie et la catastrophe démographique qui s'accroît dans les services de radiologie des établissements de santé publics ou privés, la circulaire ainsi mise en application apparaît comme une provocation aux organisations syndicales de notre profession, risquant d'induire des mouvements de protestation ou des démissions au sein d'équipes déjà fragilisées.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Ministre, il nous semble opportun de réunir rapidement le Comité de Pilotage de l'Imagerie, en associant le CNOM, afin de remanier ce texte inacceptable.

Nous proposons qu'une annexe spécifique, dédiée aux urgences radiologiques, soit ensuite rédigée en collaboration avec nos collègues urgentistes, réanimateurs et chirurgiens.

En vous remerciant par avance de bien vouloir porter attention à ces remarques et à cette demande, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très respectueuse considération.

Professeur Philippe Grenier  
Président du Conseil Professionnel de la Radiologie (G4)



Pièce jointe :  
Organisation de la Téléradiologie, Guide pour le Bon Usage de la Téléradiologie élaboré par le Conseil Professionnel de la Radiologie et le Conseil National de l'Ordre des Médecins